

Bordeaux, le 3 avril 2025

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Maintenir les urgences de la Polyclinique de Saint-Jean-de-Luz (64) : une priorité de l'ARS, partagée par l'ensemble des acteurs du territoire

Benoît Elleboode, Directeur général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine, confirme la nécessité de maintenir le fonctionnement continu H24 du Service des urgences de la Polyclinique de Saint-Jean-de-Luz afin de garantir des prises en charge en soins urgents de qualité et en sécurité pour la population et les estivants présents sur le territoire du sud de la côte basque. La direction de l'établissement doit rapidement trouver les moyens d'un retour à la normale.

Conscient des inquiétudes suscitées par les fermetures désormais régulières et erratiques du Service des urgences (SU) de la Polyclinique de Saint-Jean-de-Luz (PCBS), le Directeur général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine demande à la direction de la PCBS de tout mettre en œuvre pour permettre un retour à un fonctionnement normal des Urgences aussi rapidement que possible.

Afin de mieux comprendre les raisons de cette dégradation rapide, et appréhender précisément les difficultés d'organisation de ce Service, l'ARS a effectué un audit sur site en fin d'année 2024. Les conclusions de cet audit, présentées fin janvier 2025 à l'établissement, ont notamment révélé que les dysfonctionnements actuels sont le résultat d'une décision prise par la direction pour limiter, à compter du 1^{er} janvier 2025, le temps de présence médical aux urgences en journée (un seul médecin présent au lieu de 2 auparavant).

Cette décision annoncée à l'équipe des urgences en septembre 2024 a très rapidement entraîné le départ de la grande majorité d'entre eux, et provoqué les interruptions temporaires de Service qui n'ont cessé de s'aggraver depuis.

La Polyclinique de Saint-Jean-de-Luz (PCBS) ne bénéficie pas d'un statut particulier. Comme l'ensemble des autres établissements de santé, elle exerce son activité dans le cadre d'une autorisation de médecine d'urgence, accordée par l'ARS. En contrepartie de cette activité, elle est financée par l'Assurance maladie selon les mêmes règles que les établissements de même statut en France.

Cette autorisation répond à des dispositions réglementaires précises, qui lui confèrent des obligations dont la direction ne peut pas s'affranchir. Le Directeur général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine appliquera donc les sanctions prévues en cas de non-respect de ces obligations.

Dans ce contexte, l'ARS Nouvelle-Aquitaine a convoqué le PDG de la Polyclinique à une réunion qui se tiendra le 4 avril prochain en présence de Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques et d'une représentation des élus du territoire, afin que des solutions soient trouvées rapidement pour garantir le fonctionnement sécurisé et continu de ce Service d'urgences.

Les élus du territoire, très attachés à ce que la population ne pâtisse pas de retards de prise en charge, soutiennent cette démarche.

Contact presse ARS Nouvelle-Aquitaine

N° presse : 06 65 24 84 60

ars-na-communication@ars.sante.fr